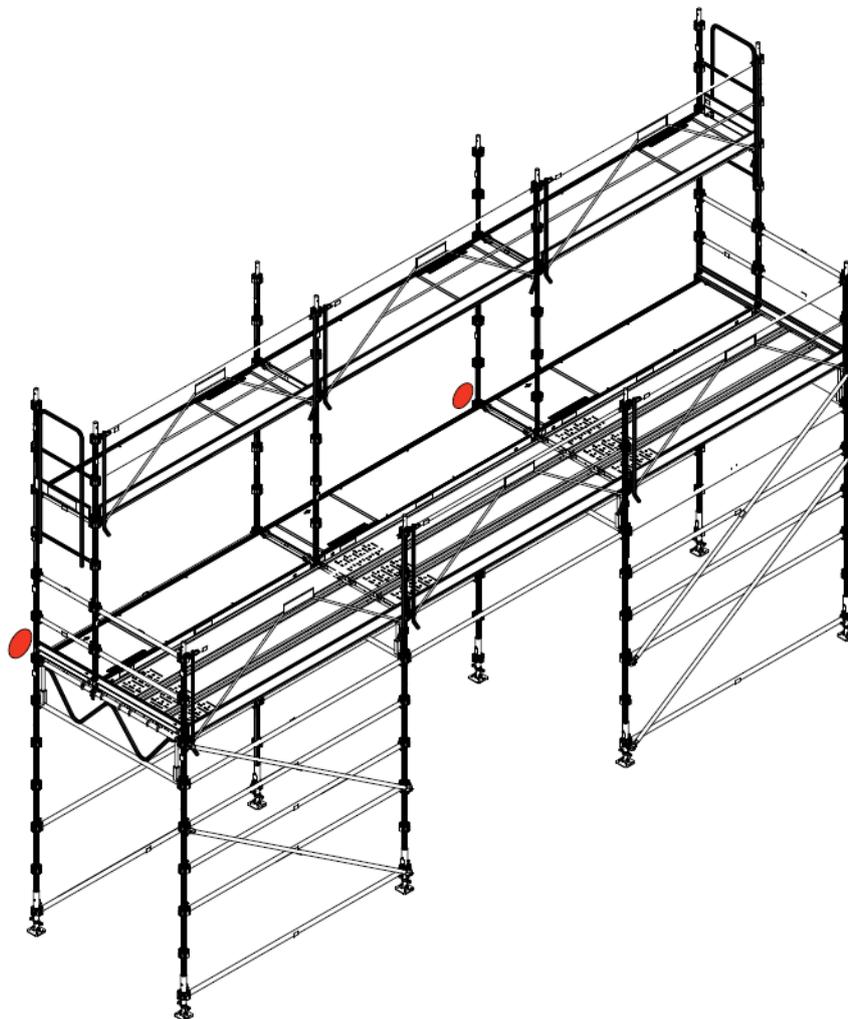


PASSAGE PIETON



DÉFINITION

Implantation particulière d'un échafaudage destinée à permettre la circulation sécurisée du public sous celui-ci.

MÉTHODOLOGIE DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

Attention : la **signalisation** et le **balisage** sont extrêmement importants lors de la réalisation des implantations décrites ci-après.

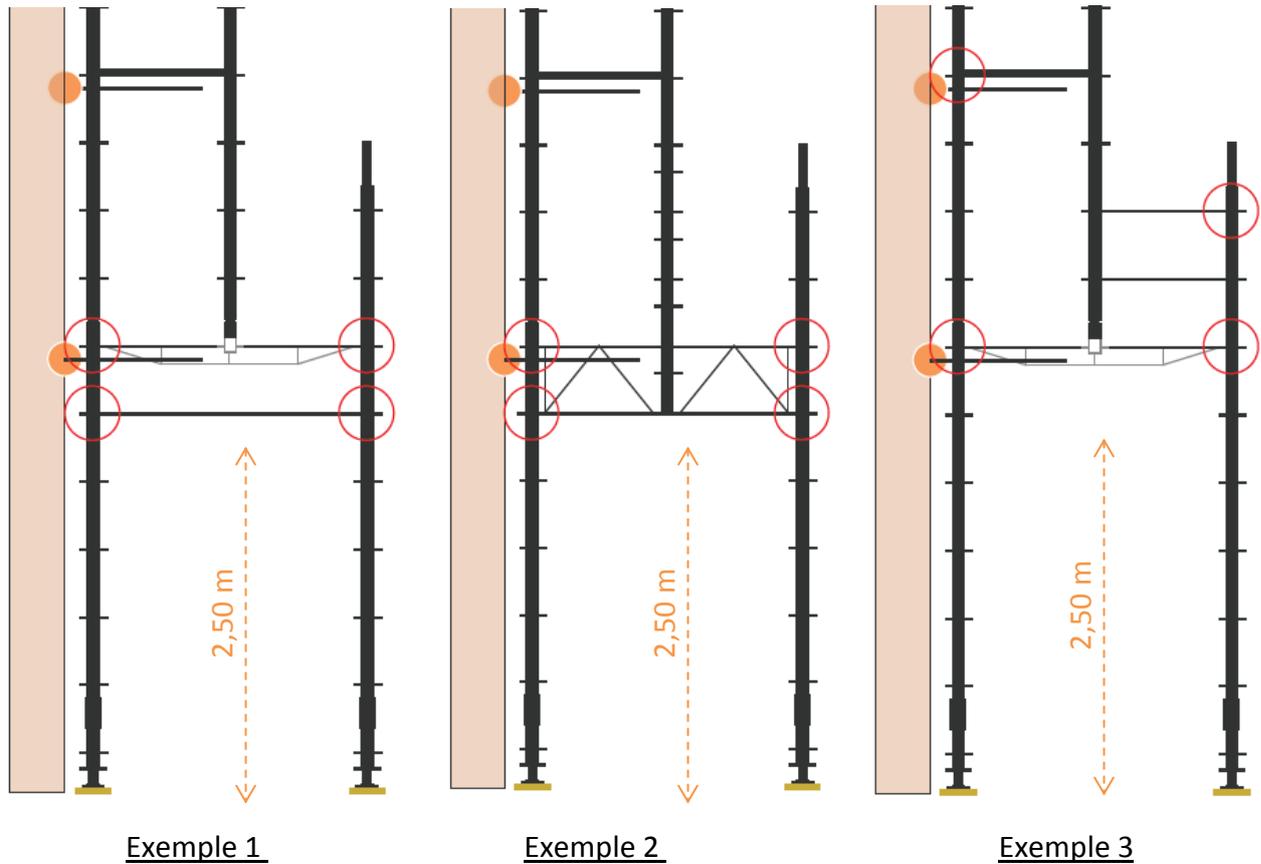
Situation traitée : *passage en poutre de largeur 1,50 m et hauteur libre sous le 1^{er} plancher à 2,50 m * (avec poteaux filants côté façade **)*

- * Les hauteurs sont prises par rapport au premier nœud
- ** Ecartement à la façade ≤ 20 cm



Attention : Il est impératif de conserver 4 points d'encastrement minimum pour assurer la stabilité des montants.

Vue d'une file perpendiculaire à la façade



CAS A : sans équipement provisoire annexe

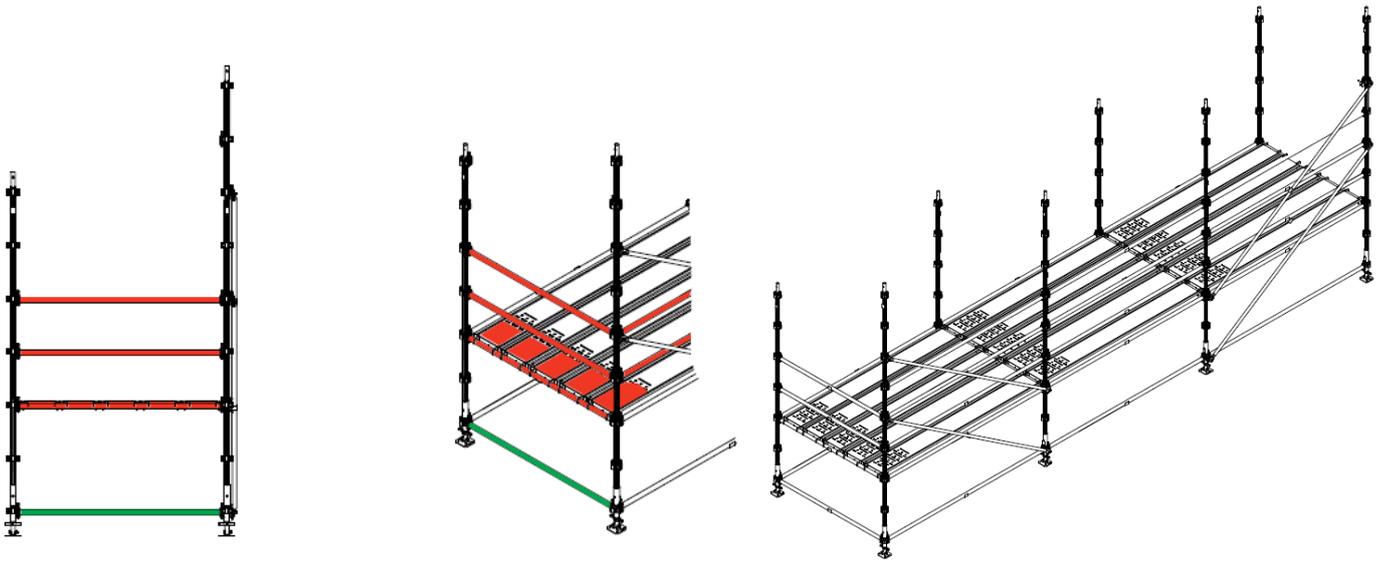
Etapes :

- mise en place des pieds et embases
- mise en place de montants de 3 m côté façade
- mise en place de montants de 4 m côté rue et retours

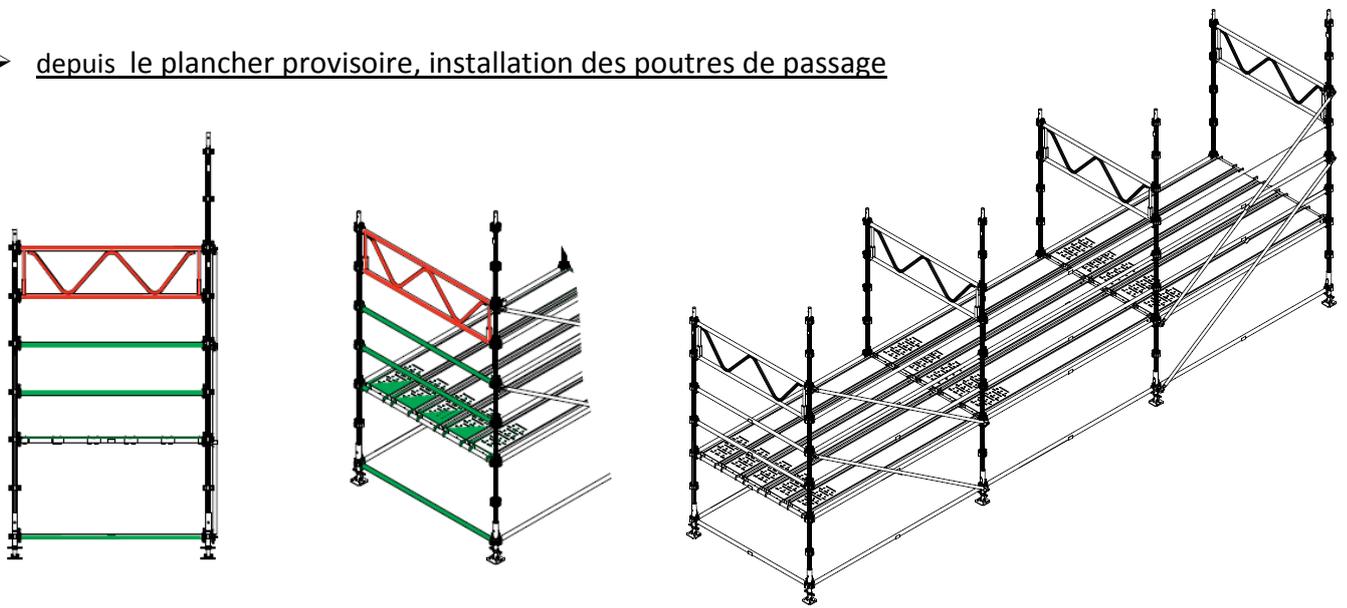
La structure est liaisonnée ainsi :

- moises à 0 m sur toute la périphérie
- moises à 1 m longitudinalement
- diagonales extérieures
- mise en place des supports planchers transversaux (poutres, moises renforcées, etc.) à 1m, de garde-corps périphérique dont la lisse haute est à 2m
- mise en place du plancher provisoire à 1m

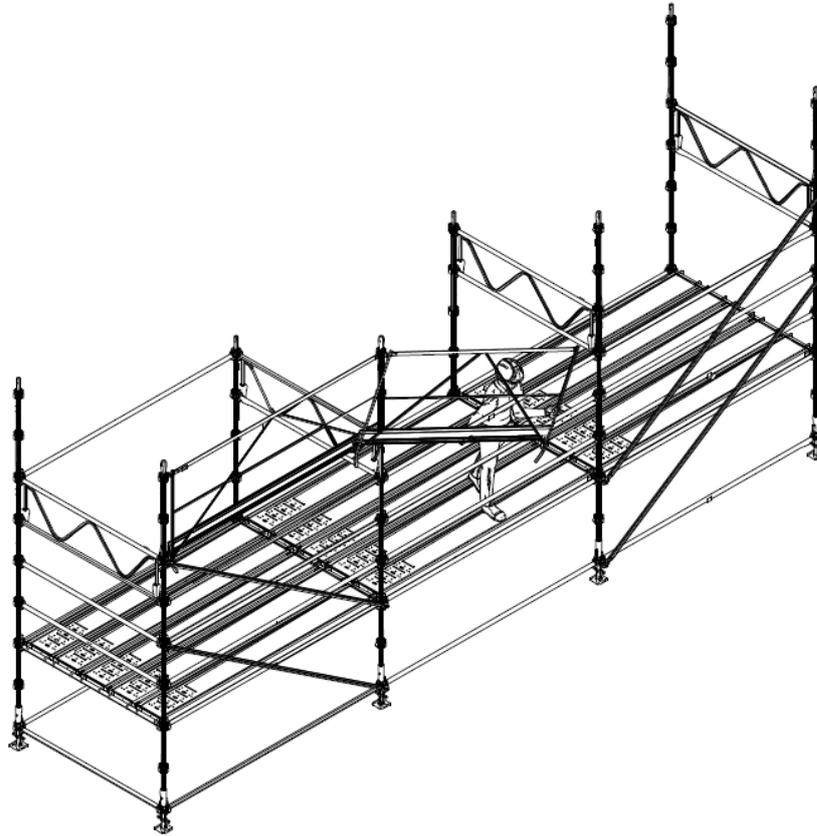




- depuis le plancher provisoire, installation des poutres de passage



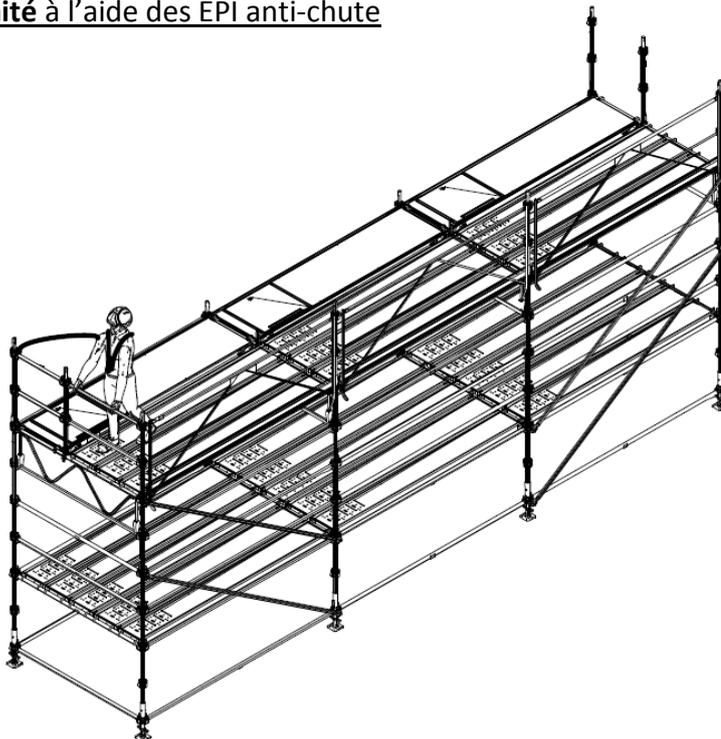
- mise en place de moises longitudinales au niveau de la poutre (voir notice du fabricant)
- mise en place des ancrages au niveau de la poutre
- depuis le plancher provisoire, mise en place des garde-corps de montage et d'exploitation au niveau supérieur côté rue



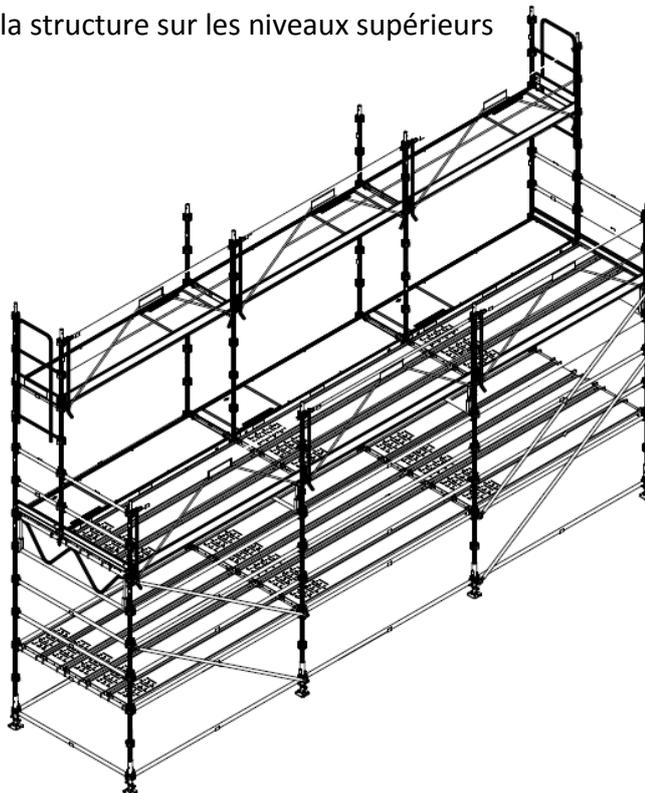
Puis :

Si le matériel le permet, mise en place depuis le plancher provisoire des garde – corps de montage et d’exploitation ou garde-corps provisoire de montage au niveau supérieur **en extrémité**, puis mise en place du plancher à 3 m.

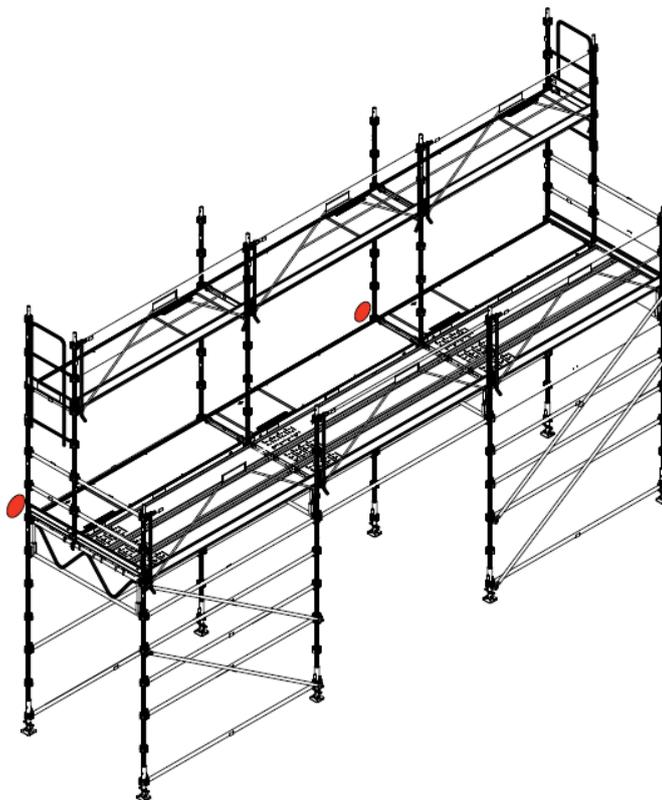
Si le matériel ne le permet pas, mise en place du plancher à 3 m puis accès au niveau supérieur par échelle et **mise en place des protections collectives en extrémité** à l’aide des EPI anti-chute



- poursuite du montage de la structure sur les niveaux supérieurs



- démontage du plancher provisoire et des moises transversales situées en-dessous de la poutre



Attention : il peut être nécessaire de renforcer les files de montants en fonction du matériel et de la descente de charge

CAS B : avec équipement provisoire annexe (structure roulante, PIR, ...)

Dans certaines situations (exemple : nécessité de libérer le passage rapidement) il peut être intéressant de recourir à un équipement provisoire annexe (structure roulante, PIRL, ...).

Afin de constituer le plancher à 3 m, le plancher provisoire à 1m décrit précédemment est remplacé par le recours à un équipement provisoire annexe :

